



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
Service de la circulation routière et de la navigation (SCN)
Administration et logistique

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport (DSIS)
Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt (DSUS)
Administration und Logistik

COMMUNIQUE CATEGORIES A ET A1

DOSSIER A REMETTRE LORS DE L'EXAMEN PRATIQUE DES CATEGORIES A ET A1

- ✓ Le permis d'élève conducteur valable
- ✓ Un permis de conduire définitif s'il existe (sous-catégorie A1 ou catégorie B)
- ✓ Carte d'autorisation pour les candidats venant d'un autre canton
- ✓ L'attestation du cours de théorie de la circulation (suivi) ou sceau du moniteur (uniquement pour les candidats ne possédant pas de permis de conduire définitif (sous-cat.A1 ou cat.B)
- ✓ L'attestation du cours pratique de base moto ou sceau du moniteur (sauf pour les catégories A délivrées avant le 01.04.2003)
- ✓ Après le deuxième échec à l'examen pratique, l'attestation de formation (établie par le moniteur)

LES PHOTOCOPIES NE SONT PAS ACCEPTEES !

DECOMMANDE

Un rendez-vous peut être décommandé soit sur notre site internet www.vs.ch/autos, soit au moyen d'un écrit ou d'un fax parvenant à notre service **au plus tard le 7ème jour d'ouverture de notre administration avant le rendez-vous**. Il sera alors facturé Fr. 20.00.

Le plan de travail de l'administration cantonale est disponible sous www.vs.ch.

FACTURATION

Le rendez-vous manqué ou l'échec sera facturé comme un examen complet.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS D'EXAMEN

Les demandes de rendez-vous d'examen peuvent être adressées par courrier ou par fax. Il vous est possible également de prendre directement rendez-vous sur notre site internet www.vs.ch/autos.

